

Formation civique et citoyenne Charte Nouvelle-Aquitaine

Cadre juridique

La loi du 10 mars 2010 relative au service civique stipule que « *la personne morale agréée assure à la personne volontaire effectuant un engagement de service civique une formation civique et citoyenne* » (Art. 120-14).

Elle stipule également que l'Agence du service civique a pour mission de « *définir le contenu de la formation civique et citoyenne* » (Art. L.120-2).

De plus, la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté demande à ce que le volontaire effectue la formation civique et citoyenne dans les trois premiers mois du début du contrat.

L'Agence du service civique a produit un référentiel des thèmes de la formation civique et citoyenne en s'appuyant sur les programmes d'éducation civique ainsi que sur le contenu d'autres actions concourant à la formation citoyenne telle que la journée « défense et citoyenneté » (ancienne JAPD) ou encore les journées d'intégration pour les nouveaux arrivants. Ce référentiel vise à orienter les structures souhaitant proposer une formation civique et citoyenne. L'organisme de formation doit proposer un contenu s'appuyant au minimum sur trois thématiques.

Les thématiques qui sont privilégiées par la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine sont :

- Les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité)
- L'organisation de la cité (fonctionnement de la cité, grandes questions de société)
- L'ouverture sur les questions internationales (L'Europe, la mondialisation, etc.)
- L'engagement (découverte de structures associatives, de différentes formes d'engagement citoyen, valorisation du bénévolat...)

La formation civique et citoyenne doit répondre ces critères :

- Elle doit être collective et favoriser les rencontres entre volontaires (5 jeunes minimum, une organisation en grand nombre est possible si partagé en petits groupes).
- Les thèmes abordés sont choisis dans un référentiel défini par l'Agence Nationale du Service Civique.
- Elle doit utiliser des méthodes actives et participatives, dans une démarche d'éducation populaire. L'animation doit se faire dans une dynamique de bienveillance et d'esprit de partage. La prise de parole de chacun et l'écoute doivent être favorisées.
- Elle doit mêler les apports théoriques et le partage de savoirs issus de l'expérience de chacun.
- Elle doit permettre aux jeunes volontaires d'engager des réflexions sur des grands thèmes de société et susciter questions et débats. A ce titre, il sera souhaitable de dédier un temps particulier aux débats.
- Elle doit permettre aux jeunes volontaires de prendre du recul, de mettre en perspective leurs engagements et de réfléchir à l'environnement dans lequel ils exercent leurs missions.
- Elle s'articule autour :
 - d'une formation générale à caractère obligatoire, composée de 2 jours minimum avec la possibilité de mettre en place une nuitée
 - d'une formation aux premiers secours (PSC1)

Engagements des organismes de formation

Par la signature de la présente charte FCC, les organismes signataires s'engagent à proposer et concevoir des formations civiques et citoyennes selon les modalités suivantes :

1. Les contenus seront proposés en amont à la DDCS(PP) référente, et devront être en lien avec les thématiques évoquées et complémentaires avec les actions de formation organisées sur le territoire ;
2. Les modalités de mise en œuvre respecteront les critères donnés ci-dessus
3. L'organisme de formation s'engage à communiquer les dates, lieux et contenus des formations au minimum trois mois avant afin que tous les volontaires du territoire puissent bénéficier de l'information.
4. Pour l'organisation de la FCC, le coût sera proportionné à l'aide accordée par l'Agence Nationale du Service Civique. Il est préférable que ce montant comprenne les frais de restauration ou que soit proposée une auberge espagnole aux participants.
5. L'organisme de formation s'engage à transmettre un bilan quantitatif et qualitatif de la formation, ainsi qu'une copie de la liste d'émargement. L'organisme de formation assure également le traitement et la gestion des inscriptions (facturation, délivrance d'attestation aux volontaires ayant suivi la formation ?...)

Engagements de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine et des DDCS(PP)

1. La DRDJSCS coordonne la mise en place des FCC au niveau régional. Les DDCS(PP) assurent la mission de coordination départementale.
2. La DRDJSCS et les DDCSPP s'engagent à créer un calendrier régional et départemental des formations civiques et citoyennes afin de communiquer les informations aux structures d'accueil.
3. La DRDJSCS et les DDCS(PP) ne communiqueront que les informations qui émanent des organismes signataires de la présente charte.
4. La DRDJSCS et les DDCS(PP) s'engagent à inviter les organismes signataires aux comités de pilotage Service Civique sur les territoires qui les concernent.
5. La DRDJSCS et les DDCS(PP) s'engagent à animer un groupe de travail sur la Formation Civique et Citoyenne avec les organismes signataires au minimum une fois par an afin d'assurer une offre de formation diversifiée et de qualité aux volontaires.

Le à

Pour la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine, Mme/Mr

Fonction :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pour l'organisme de formation : Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de la Fédération Sportive et Culturelle de France

Représenté par Mme/Mr : Dominique ARGUES

Fonction : Présidente

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Lu et approuvé

| Département | Contact |
|-------------|--|
| 16 | ddcspp-service-civique@charente.gouv.fr |
| 17 | aude.prou@charente-maritime.gouv.fr |
| 19 | martine.deveau@correze.gouv.fr |
| 23 | jean-michel.bienvendu@creuse.gouv.fr |
| 24 | ddcspp-service-civique@dordogne.gouv.fr |
| 33 | regis.cristofoli@gironde.gouv.fr |
| 40 | marie-therese.dussau@landes.gouv.fr |
| 47 | marion.berneron@lot-et-garonne.gouv.fr |
| 64 | caroline.sautet@pyrenees-atlantiques.gouv.fr angelique.olivier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr |
| 79 | francois.corpron@deux-sevres.gouv.fr |
| 86 | ddcs-service-civique@vienne.gouv.fr |
| 87 | marie-laure.perron@haute-vienne.gouv.fr |
| | |

Proposition de formation civique et citoyenne

Éléments relatifs à l'organisme de formation

Raison sociale : Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de la Fédération Sportive et Culturelle de France

Statut juridique : Loi 1901

N° d'agrément service Civique : NA000170010601

Référent pédagogique (nom, prénom) : Harambillet Marion

Coordonnées téléphoniques : 06.63.52.90.53

Coordonnées électroniques : ad.fscf.aquitaine@gmail.com

Présentation de l'organisme : cf. ci dessous

Présentation de la FSCF :

Créée en 1898, la **Fédération Sportive et Culturelle de France** (FSCF) développe des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous. Les activités proposées sont ouvertes à tous sans distinction, dans le respect des idées, des niveaux et des particularités de chacun.

L'engagement de la FSCF s'exprime dans le développement de la personne, la recherche de cohésion sociale et dans un souci permanent du devenir en s'inscrivant dans le développement durable.

Son objectif premier, en portant un regard particulier sur l'Homme et la société, est de contribuer à la réalisation de l'individu sous toutes ses formes par la pratique d'une activité sportive ou culturelle.

LA FSCF A REÇU DE L'ÉTAT :

- L'agrément d'association sportive.
- L'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire.
- L'habilitation nationale à délivrer des BAFA et BAFD
- L'agrément Service Civique

LA FSCF EST AUSSI :

- Promoteur de la licence individuelle (1923).
- A l'origine du serment olympique.
- Fondatrice et membre la Fédération Internationale Catholique d'Education Physique et Sportive (FICEP).
- Associée à l'avènement du sport féminin en 1919 ainsi qu'à la création de la Coupe de France de football.
- La première à avoir milité en faveur de l'assurance sportive en 1923.
- Membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- Membre du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire (CNAJEP)
- Cofondatrice de l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play.
- Membre de la COFAC (Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication).

UN PROJET ÉDUCATIF

Reconnue d'utilité publique, la FSCF défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. le projet éducatif de la fédération sous-tend l'action à long terme de la FSCF et promeut les valeurs qui fondent son identité fédérale :

- L'ouverture.
- Le respect.
- L'autonomie.
- La solidarité.
- La responsabilité.

« **Préparer le présent, c'est préparer l'avenir** » écrivait le Docteur Paul Michaux en 1914.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Le projet de développement de la Fédération Sportive et Culturelle de France guide l'organisation fédérale pour la mandature 2017-2020.

Ses 2 axes et ses 6 programmes exposent les priorités d'actions de la Fédération et sont un outil de travail et de réflexion pour atteindre les objectifs exprimés. Le projet de développement a également pour vocation de constituer le support dans toutes les discussions avec les partenaires de la Fédération, qu'ils soient institutionnels ou privés. Il guide l'action collective de toutes ses structures pour les quatre années de la mandature en se reposant sur trois mots clefs: fidélité, adaptation, développement.

L'ORGANISATION

La FSCF est administrée par un **comité directeur**, élu pour 4 ans par l'Assemblée générale, et composé de 26 membres bénévoles.

La mise en oeuvre de la politique fédérale s'appuie sur :

- 7 commissions institutionnelles.
- 3 commissions et 4 groupes de travail nationaux missionnés.
- 19 commissions nationales d'activités.
- 3 commissions nationales transversales.
- Un siège fédéral (25 salariés).
- 4 cadres techniques d'Etat.
- 82 comités départementaux.
- 12 comités régionaux

Au total, ce sont plus de 40 000 responsables bénévoles qui animent le développement des activités et des territoires, œuvrant auprès des 1 500 associations affiliées, accueillant 216 000 détenteurs d'un titre d'appartenance.

Éléments relatifs à la proposition de formation

Note : L'intitulé, le programme et les méthodes pédagogiques doivent être attractives pour les volontaires

Titre simple de la formation : Sport & Vivre ensemble

Thème(s) de la formation : Engagement – Valeurs du sport et de la République

Thématique du référentiel de formation de l'Agence du Service Civique : Engagement – Valeurs de la République

Durée de la formation : 2 jours

Objectif(s) de la formation :

- Maîtriser le dispositif service civique notamment les droits des volontaires
- Définir parmi les valeurs communes du sport et de la République celles qui les animent le plus
- Identifier les valeurs du projet éducatif de la structure d'accueil
- Comprendre le rôle, les fonctions et le fonctionnement d'une association
- Comprendre le champs d'action éducatif d'une association
- Définir et comprendre les valeurs de l'Olympisme

Programme prévisionnel de la formation (joindre le programme si nécessaire) : cf. ci dessous

JOUR 1 matin

Accueil – jeux de connaissance – 30mn

Module 1 : Le service civique – 2h

- Rappel du dispositif : son histoire, ses objectifs et ses valeurs. Le statut des volontaires, leurs droits et devoirs. Les perspectives post Service Civique.
- Amener les volontaires à échanger sur leurs expériences, se questionner sur leur démarche et le sens qu'il donne à l'engagement de manière spécifique et plus généralement.

Méthode : Quizz sur le service civique (via Kahout !) + temps d'échanges

Module 2 : Les valeurs de la république et du sport - 1h

- Définir ensemble des grandes valeurs de référence (liberté, égalité, fraternité, solidarité, justice, laïcité ...)
- Choix personnel et définition des valeurs

Méthode : Définir en grand groupe les valeurs de la République et du sport puis individuellement en choisir 2 qui comptent particulièrement pour eux. En faire la définition.

PAUSE DEJEUNER

JOUR 1 – Après-midi

Jeu sportif de coopération – 30mn

MODULE 3 : LE PROJET EDUCATIF 2h

Temps de mise en commun du travail des valeurs du matin puis

- Présentation des projets éducatifs des structures d'accueil
- Identification des actions relatives aux valeurs du projet éducatif

Méthode : Chacun présente le projet éducatif de sa structure (5mn) et répond aux questions : Est ce que je retrouve les valeurs que j'ai choisi ce matin ? sinon en choisir une qui nous plait et présenter des actions de la structure qui mettent en œuvre ces valeurs sur le terrain.

Dans le cadre du service civique : à quelles actions je participe – dans quelles thématiques du projet éducatif mon action s'inscrit-elle ?

JOUR 2 matin

MODULE 4 : ENGAGEMENT 2h

- Définir la notion d'engagement, de bénévolat

Méthodes : 3 grandes affiches sont collées au mur – chacun vient coller un post-it – chacun explique ses post-it :

« Dans ma vie j'ai déjà été bénévole » - « Cela m'apporte/ m'a apporté : » - « Mon plus beau souvenir »

On recommence le même schéma avec 3 nouvelles affiches :

« Dans ma vie je m'engage pour/contre » - « Cela se traduit par (exemple d'action) » -
« Quand je suis engagé je me sens »

JOUR 2 – APRES MIDI

Module 5 : COURSE à L'OLYMPISME 3h

Temps animé par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de la Nouvelle-Aquitaine

Jeu de l'Oie par équipe sur l'Olympisme – Jeu créé par le CROS

Bilan de la formation – 30mn

Méthode(s) pédagogique(s) utilisée(s) : CF. programme

Le cas échéant, partenaire(s), personne(s) ressource(s) mobilisées :

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de la Nouvelle-Aquitaine qui anime un jeu de l'Oie de 3h sur l'Olympisme (cf. programme)

Précisez en quoi l'organisme de formation dispose d'une expertise dans le domaine de formation proposé :

La FSCF mène de nombreuses actions en faveur des jeunes, de l'éveil à la citoyenneté et à la prise de responsabilité. Nous fédérons de nombreuses associations engagées dans différents domaines qui peuvent co-intervenir pour apporter un éclairage et une vision de terrain sur les thèmes présentés. La FSCF œuvre depuis 120 ans pour que le sport soit un moyen d'émancipation de l'Homme.

Nous organisons de nombreuses formations : Brevets d'animateurs fédéraux, BAFA, BAFD et intervenons aussi dans la formation professionnelle : CQP, BPJEPS. Nos méthodes pédagogiques se veulent participative et ludique.

Éléments organisationnels et logistiques

Lieu(x) de formation : Talence - Bordeaux

Adresse(s) précise(s) :

Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université 33400 Talence (8 et 9 avril)

Comité Départemental Gironde FSCF 212 rue de Pessac 33000 Bordeaux (11 et 12 avril)

Date(s) (plusieurs sessions possibles) :

8 et 9 avril 2019 (Talence)

11 et 12 avril 2019 (Bordeaux)

Horaires prévisionnels : 9h30 – 13h // 14h – 17h30

Capacité minimum et maximum d'accueil de chaque session : De 6 à 20 jeunes

Des solutions de restauration sont-elles proposées aux volontaires ? Lesquelles ?

1^{er} jour : repas pris en charge (Talence : traiteur / Bordeaux : restaurant)

2^{ème} jour : Auberge Espagnole (boissons pris en charge par la FSCF)

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription via le formulaire ci-joint (à fournir par l'organisme de formation)

Google form en ligne : https://docs.google.com/forms/d/1M5CRKQZJLdFfR8Z9OYuNsxNZ7-ovfE9uij9CSpJR_q4/edit

Adresse courriel pour l'inscription : ad.fscf.aquitaine@gmail.com

Coût de l'inscription par volontaire et par jour (50€ par jour maximum, soit 100€ pour les 2 jours) : 50 euros par jour soit 100 euros les 2 jours

AVIS DU SERVICE INSTRUCTEUR

Instructeur (nom, prénom, fonction) :

Avis : Favorable Défavorable

Observations éventuelles :

Date :

Signature :